



Preavis donne et non depart, nouveau preavis?

Par **Alabaye**, le **23/02/2014** à **17:27**

Bonjour,

J'ai donne mon preavis de depart de mon appartement en location debut septembre pour un depart debut decembre suite a des problemes de chauffage et de degats des eaux (fuite sur la toiture) qui avaient endommages mon plafond. Apres une entrevue avec mon proprietaire, il m'a certifie que les reparations allaient etre faites. Je n'ai donc pas quitte mon logement. Le plafond a ete repare mon chauffage fonctionne mieux mais il fait encore froid dans le logement. Je souhaite de nouveau quitter l'appartement pour des raisons personnelles. Suis je oblige de redonner un preavis de 3 mois a mon proprietaire?

Merci de votre reponse.

P. S: entre decembre et aujourd'hui j'ai paye mes loyers mais je n'ai rien resigne comme bail.

Par **cocotte1003**, le **23/02/2014** à **18:07**

Bonjour, oui il faut envoyer un nouveau préavis, cordialement

Par **Alabaye**, le **26/02/2014** à **12:29**

Bon ben du coup j'ai perdu du temps, tant pis. Merci de votre reponse.